Envoyé en préfecture le 03/05/2023
Reçu en préfecture le 03/05/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20230424-2023_14-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-14

L'an 2023, le 24 avril à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF – NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT - SANDRA TERRIER – ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY – PIERRE LUCOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MONCHAUX

Date de convocation : 18/04/2023

Conseillers en exercice : 12 Présents : 12 Votants : 12

Objet : RODP GRDF

M. le Maire rappelle que la commune a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel dans le cadre d'un contrat de concession prenant effet le 01/12/2022 d'une durée de 30 ans.

Vu les courriers de GRDF informant la commune d'un versement de 1 273,10 € correspondant à la redevance de fonctionnement dite R1 et 350 € de la redevance d'occupation du domaine public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande d'émettre le titre correspondant à la somme de 1 273,10 € pour la RODP (R1) et 350 € au titre de la RODP de 2023 auprès de GRDF.

- Dit que cette recette sera imputée en section de fonctionnement – chapitre 70 – article 7032.

Le Maire, Pascal BORTOT